

Compte-Rendu REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 03 Juillet 2018 à 20H00 Salle Multi-Activités

Date de la convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage : 27 juin 2018

Nombre de membres en exercice : **19** Nombre de membres présents : **13** Nombre de suffrages exprimés : **16**

Présents : Gérard LESCIEUX - Jacques BLEJA - Pascal DEBRUYNE - Odile CAILLIAU

- Bernadette DELOBELLE - Christiane DEPREY - Ludovic FONTAINE
- Bruno FOULON - Bernard LAMS - Sylvie LANDSWEERDT - Fabienne SENICOURT
- Martine VANDEWALLE - Caroline ZAITZEV-LAURENS

Désignation du secrétaire de séance : Mr Bruno FOULON

Absents : Yann BERNERY (*Excusé donne pouvoir à Ludovic FONTAINE*)

- Brigitte BODDAERT (*Excusée donne pouvoir à Martine VANDEWALLE*)
- Jean-Marc LUTIC (*Excusé donne pouvoir à Bruno FOULON*)
- Laëtitia DEFEVER (*Excusée*)
- Patricia RIZZO (*Excusée*)
- Jean-Pierre VERCROYSSSE (*Excusé*)

- Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie

ORDRE DU JOUR :

1) *Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/04/2018.* (Transmis le 30/04/2018)

2) *Signature du registre des délibérations 2018-08 à 2018-26*

2018-08 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 Avril 2018.

2018-09 : Vote du compte de gestion 2017

2018-10 : Vote du compte administratif 2017

2018-11 : Affectation du résultat 2017

2018-12 : Vote des taux d'imposition 2018

2018-13 : Subventions aux associations

2018-14 : Politique d'accès aux sports

2018-15 : Vote du budget 2018

2018-16 : Ouverture des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

2018-17 : Participation familiale ALSH 2018

2018-18 : Création de poste adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (Echelon C2)

2018-19 : Recrutements et rémunérations des animateurs ALSH

2018-20 : SIECF cotisations communales au titre de 2018

2018-21 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies

2018-22 : Accord définitif pour les travaux d'investissement d'éclairage public route des sept planètes

2018-23 : Approbation des modifications statutaires du SIDEN SIAN

2018-24 : Modifications des statuts de la CCHF

2018-25 : Consultation de la demande de désaffiliation de la CUD au Cdg 59

2018-26 : Restauration du monument aux morts et demande de subventions

3) Comptabilité et Finances :

- Fonds de concours CCHF

Afin de répondre à la demande des communes du territoire de la CCHF, comme il en a été débattu lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018, le Conseil Communautaire a approuvé l'inscription d'un nouveau fonds de concours au budget 2019 de la CCHF. Les modalités financières et les critères de répartition de ce fonds, feront l'objet d'une délibération ultérieure de la part de la CCHF.

Le solde des fonds de concours attribués à la commune de BIERNE est de 49 047.69 € pour l'exercice 2012/2013 et de 1 789.00 € pour l'exercice de 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le fonds de concours 2012/2013 sur l'investissement de la salle multi activités et le fonds de concours 2015 sur une autre opération d'investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- Décision Modificative : Correction à apporter au budget 2018

a) Demandée par la trésorerie de Bergues, il y a lieu de procéder à une rectification donc écriture à prendre en compte par DM. Cela concerne la cession de bien. Les cessions ne se prévoient pas comme elles se réalisent.

Il suffit de prévoir le prix de vente en recette d'investissement au compte 024 afin de ne pas déséquilibrer le budget. Après en avoir délibéré, le conseil municipal présent approuve à l'unanimité la décision modificative N°1 suivant le tableau ci-dessous.

Imputations	Budget	Modification	Nouveau budget
6713	500	12728.02	13228.02
675	12728.02	-12728.02	0.00
775	3946	-3946	0.00
7761	8782.02	-8782.02	0.00
7788	0.00	12728.02	12728.02
024	0.00	12728.02	12728.02
192	8782.02	-8782.02	0.00
2033	0.00	8782.02	8782.02
2182	12728.02	-12728.02	0.00

b) Faisant suite à la demande d'une enseignante d'occulter les fenêtres de sa classe et sur proposition de la commission travaux d'installer des volets roulants pour un montant de 3189.70 € TTC, il est demandé au conseil municipal de modifier le budget investissement en rajoutant cette dépense. Mr Pascal DEBRUYNE demande des précisions techniques sur l'intégration de ces volets mécaniques dans les bâtis existants.

Les élus acceptent l'inscription de ces travaux dans le budget 2018.

Tarifs ALSH 2018

Lors de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2018, il avait été décidé d'appliquer un tarif unique quant à la participation familiale au fonctionnement des Accueils de Loisirs 2018. L'affaire étant assez complexe, il a été décidé de reporter aux prochains ALSH (Pâques 2019, l'application d'un tarif unique).

Les tarifs ALSH 2017 sont reconduits pour 2018, à l'unanimité des élus présents

Demandes de subvention

M. A. M. « Graines d'éveil » a déposé une demande de subvention pour un montant de 800 €. Mr Ludovic Fontaine demande si cette structure est agréée par la CAF, ce qui lui a été confirmé. Le débat s'instaure sur le statut de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Le conseil municipal se prononcera après la présentation d'un dossier complet de demande de subvention.

Association de Parents d'Elèves du collège COBERGHER a déposé une demande de subvention d'un montant de 500 €. Monsieur le Maire rappelle que la commune participe financièrement aux voyages pédagogiques pour les élèves biernois qui en font la demande. Les élus, lors du débat, souhaite que la demande soit reformulée en tenant compte de l'ensemble des communes et au prorata des élèves de chaque commune.

Pour la demande présentée ce jour, le conseil municipal émet un avis défavorable par 12 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour.

Association « La Fraternelle » :

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 €

4) Tableau des effectifs :

Création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique (C). Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

5) Intercommunalité et Syndicats

- **SIECF**

Appel à projets – dispositif d'aide à la Maîtrise de la demande en énergie Programme 2018 – Bâtiment neuf ou rénové

Dans le cadre de la politique de la MDE, le SIECF soutient les actions de maîtrise de la demande en énergie. A ce titre, le SIECF réserve un fonds de concours à destination des collectivités du territoire. Ce financement participe à l'investissement des travaux visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics. Demande à renvoyer pour le 1er juillet. Sont concernés :

- Etude sur le dossier d'économies d'énergie du groupe scolaire (menuiseries extérieures, chauffage et isolation)
- Etude pour le remplacement de l'éclairage public de la route des sept planètes (côté nord) et de la route de Watten

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal

Demande d'effacement du réseau basse tension de la route de BERGUES et de la rue de l'église

Mr Pascal DEBRUYNE demande où en est l'effacement des fils nus route des sept planètes ?

Mr le Maire répond que le dossier est toujours en cours et déplore la lenteur et le manque d'information de la part d'ENEDIS. Le dossier sera relancé.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal

Déploiement de la fibre optique

Première rencontre avec la société AXIONE qui est mandatée par le syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » qui est chargée de la mise en application des moyens techniques.

1ère phase : Validation des armoires.

2ème phase : Autorisation municipale (Délibération) et autorisation des propriétaires

Ci-dessous, le courrier qui sera adressé à la population :

OBJET : Déploiement du réseau de fibre optique

Madame, Monsieur,

Notre commune va faire l'objet du déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet national France THD (Très Haut Débit). Cela permettra d'obtenir des services de téléphonie, internet et télévision numérique de très haute qualité.

Le projet dans notre région est porté par le Syndicat Mixte La Fibre Numérique 5962 (<http://www.lafibrenumerique5962.fr/>).

AXIONE est l'entreprise retenue pour effectuer ce déploiement.

Pour ce faire, il sera peut-être nécessaire, comme pour le téléphone classique cuivre, de passer un câble en façade et/ou de poser un boîtier de raccordement.

Ces opérations sont indispensables afin que vous puissiez bénéficier de ce service. L'intervention est entièrement gratuite pour la commune ainsi que pour vous. Aussi, je vous prie de bien vouloir répondre favorablement à la demande de la société Axione. Bien évidemment, je me tiens à votre disposition pour vous donner toutes les explications nécessaires et régler d'éventuels problèmes.

Mr Pascal DEBRUYNE demande si le nombre de prises est évolutif,

Mr le maire confirme que le nombre de prises évoluera avec le programme d'urbanisation de la commune. Mais il est nécessaire d'effectuer un point précis des raccordements à aujourd'hui, dans le cadre d'une mutualisation des travaux permettant ainsi une réduction des coûts.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal

Monsieur le maire informe les édiles de la saisine par voie électronique (SVE) :

Dans un contexte de développement de l'administration numérique et de transparence de l'action administrative, le droit de saisine par voie électronique généralise l'usage des « dispositifs électroniques » dans les relations entre les usagers et les administrations en reconnaissant la même recevabilité des saisines électroniques que les saisines par voie postale ou par formulaire. Depuis Novembre 2016, le droit de Saisine par Voie électronique s'impose aux collectivités et à leurs établissements.

NOREADE

Retrait de la commune de MAING (Nord) du SIDEN SIAN.

La commune de MAING a transféré sa compétence « eau potable et industrielle » au SIDEN SIAN en date du 7 septembre 1950.

Par deux délibérations successives du 28 septembre 2009 et du 21 décembre 2009, le conseil municipal de MAING a émis le souhait de reprendre sa compétence et de se retirer du SIDEN SIAN.

A la suite des refus opposés par le SIDEN SIAN, la commune de MAING a réitéré sa demande par une délibération du 15 septembre 2010, à laquelle le SIDEN SIAN s'est de nouveau opposé par une délibération en date du 19 novembre 2010.

La commune de MAING a contesté cette délibération devant le tribunal administratif de LILLE puis devant la cour d'appel de DOUAI.

Le SIDEN SIAN, par délibération du 18 décembre 2014, a toujours refusé le retrait de cette commune, en considérant que des circonstances de fait ou de droit nouvelles y faisait obstacle.

Le tribunal administratif de LILLE a annulé cette délibération et la Cour d'appel de DOUAI a rejeté la requête formulée par le SIDEN SIAN.

Considérant qu'en application de cette décision de justice, devenue définitive en l'absence de contestation par le SIDEN SIAN, le comité syndical par délibération en date du 17 novembre 2017, a autorisé le retrait de la commune de MAING du SIDEN SIAN.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-19 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce retrait, passé ce délai la décision est réputée défavorable.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'accepter le retrait de la commune de MAING du SIDEN SIAN

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal

CCHF : Commerces de proximité

Avec la participation de la CCHF et des communes de Bergues, Bollezeele, Brouckerque, Esquelbecq, Herzeele, Hondshoote, Killeme, Lederzeele, Looberghe, Millam, Oost-Cappel, Pitgam, Rexpöede, Watten, Wormhout et Zégerscappel et des associations de commerçants : Les Ailes du Canton, Alliance, l'Etoile d'Esquelbecq, l'Union de Watten, le Zénith, le samedi 13 octobre 2018 aura lieu la Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'Artisanat et du Centre-ville.

Cette journée généreuse et conviviale a pour but de promouvoir les valeurs du commerce de proximité auprès de la population, de sensibiliser les habitants sur le bénéfice économique et social par les activités des commerces de la commune, de rompre les clivages mais aussi de permettre une rencontre informelle entre la population et ceux qui font le commerce local. Lors de cette journée, les commerçants et artisans des communes participantes du territoire de la CCHF s'organisent pour mettre en place des animations.

Le Label national « commerces de proximité dans la ville » récompense la volonté des différents acteurs économiques d'agir collectivement en faveur du commerce et de sa diversité. Il est décerné chaque année par un jury composé de personnalités représentatives des secteurs professionnel, associatif et public.

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de participation de la commune à la journée nationale du commerce de proximité, pour laquelle la CCHF finance les droits de reproduction de la charte graphique des supports de communication ainsi que la promotion de cette action via la presse.

Il propose de solliciter l'avis des commerçants pour une éventuelle participation en 2019

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal

Mutualisation pour le Règlement Général sur la Protection des Données (Courriel du 27 avril 2018)

Mesdames, Messieurs les Maires,

Suite à un échange à l'instant avec Monsieur le Président et Monsieur DECOOL, je vous transmets une information concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable le 25.05.2018. Ce règlement européen n'est pas encore transposé en droit français.

De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. L'ensemble des données personnelles collectées doivent être sécurisées pour assurer le respect de la vie privée des personnes. Toutes les collectivités sont concernées.

Le site de la CNIL apporte beaucoup de précision sur ce sujet et notamment la fiche ci jointe dénommée « RGPD : se préparer en 6 étapes ».

Une des premières obligations du RGPD consiste en la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Plusieurs choix sont possibles pour remplir cette obligation :

- Désignation d'un agent en interne
- Prestation extérieure
- Mutualisation avec une autre structure.

La CCHF mène actuellement une réflexion sur ce sujet et souhaite connaître les communes qui seraient intéressées par une démarche mutualisée avec la CCHF. Nous vous remercions de me faire part de votre position si possible avant le 25.05.2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix Pour et 2 voix Contre (Y. BERNERY et L. FONTAINE)

Adhésion à la médiation préalable obligatoire proposée par le CdG 59

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 a prévu, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la date de sa promulgation, que les recours contentieux formés par les agents à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

S'agissant d'une expérimentation, les collectivités territoriales et les établissements publics qui souhaitent en bénéficier doivent délibérer avant le 1er septembre 2018 pour adhérer à cette médiation préalable obligatoire.

Le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire.

Le Maire propose d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et sollicite l'autorisation du conseil pour signer la convention.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Médiation Péalable Obligatoire exercée par le centre de Gestion du Nord.

Programme voirie 2019/2020

Par courrier du 24 mai 2018 et en vue de la préparation d'une prochaine commission voirie, la CCHF sollicite notre liste des travaux de voiries par ordre de priorité et d'urgence pour le 3 septembre 2018 au plus tard.

Les voiries proposées sont :

Chemin DANEL

Chemin latéral Nord et Sud

Projet Commun Commune, CCHF et Département pour la route de BERGUES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce programme

Initiatives Rurales

Il a été signé une convention financière en date du 15/12/2017 engageant les parties pour l'une d'effectuer une prestation dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'Insertion, et pour l'autre de subvenir au paiement de l'exécution de cette prestation dans les conditions fixées en son article 6.

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 6 de la convention signée en date du 15/12/2017, et comme le prévoit la convention initiale, la tarification est réévaluée. Désormais, la tarification « Bâtiment » appliquée sera de 64 €/pers./jour, soit 8 €/pers./heure.

Cette tarification s'appliquera à compter du 1er juillet 2018.

Pour mémoire : tarification précédente = 4.25 €/pers./heure, souhaité = 12 €/pers./heure

Voté en CC CCHF = 8 €/pers./heure pour les communes + complément subvention CCHF de 50 000 €

Cette tarification s'applique à compter du 1er juillet.

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance de cet avenant en tous ces termes, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette nouvelle tarification

Identification des voiries communales

Le relevé des voiries communales effectué par Jean Marc LUTIC laisse apparaître une longueur globale de 23 Kms. Chaque voirie sera analysée et comparée au calcul linéaire de la CCHF. La conformité administrative de chaque voirie sera vérifiée et mise à jour.

Les élus prennent acte de cette identification nécessaire et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour régulariser certaines situations, en concertation avec la commission voirie.

6) Urbanisme

DECALAGE DE 6 MOIS DU CALENDRIER D'ELABORATION DU PLUI !!!!

L'arrêt du projet initialement prévu le 30 juin 2018 est décalé au 31 Décembre 2018.

En cause : Les zones humides !!!

- Nouvelle méthode de répartition par logements et non plus par superficie :

Une pondération est appliquée aux communes selon plusieurs critères

Dans 3 catégories :

- Pôle d'équilibre
- Pôles secondaires
- Villages

Dans 4 Domaines :

- Déplacements, accessibilité
- Centralité liée aux commerces présents sur la commune
- Services et équipements
- Dynamisme en termes d'emplois

Certains critères sont injustes pour le développement des petites communes. Trois communes sont appelées à disparaître :

- BROXELLE, DRINCHAM et MERCKEGHEM

La commission demande à revoir la pondération de quelques critères afin que la solidarité s'applique pour sauver ces trois communes.

Pour BIERNE : 2 zones d'urbanisation pour 7.68 hectares souhaités réduits à 6.04 hectares après l'application de la 1^{ère} méthode d'analyse.

Au final, notre commune obtient la possibilité de construire 79 logements dans les dix ans pour une surface de 5.3 hectares soit une densité de 15 logements/ha

La répartition définitive se fera après l'élimination des secteurs situés en zone humide, déterminés par des sondages pédologiques en cours

Les élus prennent note de ce décalage et du sondage des zones à urbaniser

7) Environnement :

Monsieur le Maire informe les élus sur les différents dossiers suivants.

Eco pâturage en projet dans l'espace sportif de la Salle multi-activités

Panneaux informatifs pour la gestion différenciée des espaces verts

Programme d'élagages d'automne 2018

Plantation d'une haie à l'école.

La prochaine commission environnement a été programmée le lundi 20 Aout 2018 à 10H30

8) Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe les élus sur les dossiers suivants.

- **DALKIA :**

Nouveaux constats de présence de légionellose aux vestiaires de Football et aux vestiaires de la salle polyvalente

- **Diagnostic Eglise St Géry :**

Une proposition du Cabinet JAMAIN, pour des études et diagnostics extérieur et intérieur de l'église nous est parvenue. Elle se décompose en 10 points pour un montant global de 9 156.00 € TTC

- **Ptit Biernois :**

Une consultation sera lancée auprès de différents imprimeurs pour la conception, la mise en page et l'impression des prochains journaux communaux avec une fréquence maximum de 2 par an. L'élaboration des articles et reportages photos resteront à la charge de la commission municipale de communication.

- **Centre d'archives du NORD**

Déclaration d'une installation classée selon l'article R 512-47 du code de l'environnement pour une capacité de stockage de matériaux de 38 430 m³

- **Programme d'entretien de la 3ème section des wateringues**

- **Enquête publique SARL LIEVIN de VOLCKERINCKOVE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception en mairie en date du 15 mai 2018 d'un dossier d'enquête publique se rapportant à l'opération désignée ci-dessus. Monsieur le maire précise que l'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de cette enquête publique est transmis compte tenu du fait que la commune est concernée par l'épandage. Ce dossier est consultable en mairie.

9) Tour de table :

Bruno FOULON évoque les différents travaux programmés durant les vacances scolaires notamment ceux du groupe scolaire. Il évoque également le choix de l'entreprise pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente (2^{ème} partie) lors de la prochaine réunion travaux. 4 consultations ont été sollicitées.

Pascal DEBRUYNE évoque les travaux de la route des sept planètes et relève une malfaçon ponctuelle et dangereuse pour les usagers. Il regrette l'absence de concertation avec les riverains, notamment pour la réalisation de ponts de champs durant les travaux de voiries.

Au sujet des travaux de voirie, Monsieur le Maire répond que le chantier n'a pas été réceptionné et que les services de la CCHF interviendront pour la mise en conformité du point litigieux

Bernadette DELOBELLE intervient sur le dysfonctionnement de l'éclairage public dans la zone d'Activités Economiques. C'est une compétence CCHF

Jacques BLEJA résume les sujets évoqués lors du dernier conseil d'école, que trois départs d'enseignants sont programmés. L'arrivée de madame SMAGGHE enseignante de la classe ULIS qui aura un effectif de 12 élèves. Une réorganisation de la cantine scolaire est prévue pour la rentrée. Un organisme de contrôles sera sollicité après cette réorganisation.

Bernard LAMS signale que les travaux de broyages des fossés ne donnent pas entière satisfaction

Prochaine réunion du conseil municipal : Le mardi 02 OCTOBRE 2018 à 20H00